

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 21 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

M. Papineau et le Clergé Canadien.

On se rappelle que M. Papineau a déclaré en pleine chambre et en face du pays qu'il se réservait, à lui, le droit indépendant de ne rendre compte de ses actes à aucune autorité sur la terre, et cela, en matières religieuses, puisqu'il faisait cette déclaration, en parlant des doctrines immorales, suivant lui, du clergé français sous Louis XIV. et de son imitateur en Canada. Tout le monde peut juger de l'orthodoxie de ce principe démocratique au suprême degré. Ainsi on ne sera pas surpris d'apprendre que vendredi, en chambre, en parlant sur le bill de l'Université, il s'est emporté en déclarations haineuses contre le clergé catholique du Canada, avec une malice qui leur a valu les applaudissements de la part de nos ennemis. Nos adversaires religieux eux-mêmes auraient été plus circonspects que lui en s'attaquant à un corps aussi respectable que notre clergé : et nous sommes convaincus que M. Papineau lui-même ne voudrait pas, ou n'oserait attaquer avec la même violence, un clergé dissident quelconque, du moins il n'a pas trouvé de griefs contre eux ou il ne les a pas présentés ; il n'a parlé que contre les prêtres catholiques. Il faut donc qu'il ait été porté dans cet écart par quelque haine secrète contre ce clergé ou tout simplement par sa manie de parler contre tout ce qu'il connaît un peu.

Il représente donc le clergé catholique comme vendu au ministère, comme agissant par motif de corruption en faveur du gouvernement du jour, comme négligeant ses devoirs religieux pour s'immiscer dans la politique ou il semble lui-refuser le droit de se montrer, etc., puis, comme le *Morning Courier* de ces jours derniers, il accuse le ministère d'être supporté par un tel corps ! En vérité, c'est un crime impardonnable ! C'est si surprenant de voir que le clergé catholique soit en faveur de la paix, de l'ordre, des lois, de la subordination et d'un gouvernement constitutionnel et ami du progrès qu'il faut un motif de corruption pour l'y engager ! Est-ce que M. Papineau croirait aujourd'hui que le clergé n'est nul que par l'inspiration des ministres, qu'il manque de lumière pour se guider lui-même ? D'ailleurs les prêtres ne sont-ils pas d'accord avec tout le pays qui s'est levé spontanément pour offrir à lord Elgin et à son administration son appui moral et la force de ses bras pour le maintenir dans sa position, s'il en était besoin.

Pourquoi M. Papineau n'a-t-il pas attaqué les clergés séparés de la manière qu'il a attaqué le clergé catholique ? L'explication est assez difficile à trouver, si ce n'est dans la forme des habits. Les ministres dissidents ont peut-être des costumes plus politiques ! Toujours est-il que M. Papineau ne leur a pas nié le droit de s'immiscer dans les affaires politiques, de faire connaître leurs opinions, comme il le reproche au clergé catholique. Est-ce que le *Pilot* n'est pas encore habilement rédigé depuis qu'il est sous la direction d'un ministre ? Il convient fort peu à M. Papineau de faire retomber toute la haine qu'il a vouée au ministère sur le clergé catholique et de lui prodiguer ses invectives. Il était surtout très-maladroit de sa part de le faire au sujet du bill de l'Université qui n'est pas fait à coup sûr pour flatter les opinions de ce clergé. Ce projet ne sera accepté par lui que comme un pis-aller.

Cette nouvelle tirade de M. Papineau est donc une absurdité depuis le premier mot jusqu'au dernier. C'est une opposition extravagante et factieuse au dernier point. C'est pour plaire à ses amis toriens. Lui qui n'a jamais cédé une opinion, il se pèche aujourd'hui la condescendance aux désirs de dix toriens qui demandent à différer encore la solution de la question du "King's Collège !" Comme si les toriens avaient acquis un droit à la condescendance ministérielle par les horribles scènes qu'ils ont fait jouer dans Montréal ! Il trouve, d'accord avec sir Allan, Gagy, W. Boulton et Cie, que c'est un abus de la majorité que de refuser d'obtempérer d'après la volonté de dix toriens ! Lui qui reproche de la faiblesse au ministère voudrait-il bien nous dire si dix toriens méritaient bien cette faveur, si cette condescendance n'aurait pas été une insigne faiblesse ? on aurait dit que la voix bruyante de sir Allan

McNab les avait effrayés. Aussi le *Herald* du lendemain a bien su faire ses compliments à M. Papineau. Et M. Papineau lui-même agissait probablement par motif de reconnaissance envers les toriens, la *Gazette* lui ayant prodigué des louanges sur l'indépendance et la conduite de sa conduite peu de temps avant les incendies et les dégâts. Vous savez lecteurs, quelle espèce d'homme il faut être pour avoir les sympathies de l'écrivain de la *Gazette*. Cette *Gazette* qui est la cause de tous les troubles par ses appels chaleureux et séditeux aux gens de sa trempe dont les Anglo-Saxons respectables rougissent, s'était imaginé qu'en flattant M. Papineau les Canadiens allaient se diviser ou s'attacher à lui pour aider sir Allan, Gagy, et autres à renverser le ministère. M. Papineau était par là le complice des perturbateurs ; et en faisant en chambre, depuis les émeutes, avec les toriens les plus enragés un concert d'injures envenimées contre le ministère et le gouverneur, il prouve assez clairement qu'il n'a pas horreur des forfaits. Ça rempli d'ailleurs très bien ses vœux, il a déclaré hautement qu'il ne désirait pas "voir le crédit de la province rétabli, bon, dans un état prospère", et la destruction le vandalisme des toriens ne peut que le détruire.

Le passage suivant de la *Gazette* de samedi découvre bien le pacte que M. Papineau vient de faire avec le parti que cette feuille prétend soutenir : elle s'accorde bien avec lui au sujet des prêtres catholiques, toutefois elle elle est plus réservée, plus respectueuse que lui sur ce chapitre.

"Les prêtres, dit-elle, font tout ce qu'ils peuvent pour le ministère, mais nous n'y croyons pas que l'influence de Papineau soit morte devant eux ; elle est encore puissante sur les habitants. M. Papineau prendra la place de M. Lafontaine dans l'esprit de ses compatriotes, aux prochaines élections." — Il est bon de remarquer que M. Papineau regardait comme des injures les compliments de ces journaux, il n'y a que quelques mois. Au reste, les colonnes de ce journal ne contiennent rien autre chose que des mensonges depuis longtemps. Nous sommes étonné que la presse anglaise se laisse déshonorer de la pareille façon. On devrait envoyer l'écrivain de la *Gazette* rédiger quelque papier dans le domaine de M. Gagy à Beauport !

Pour terminer cet article nous citerons quelques extraits du discours de M. Papineau, au Marché-Bonsecours, en présence du clergé au sujet de la colonisation des townships. Il ne faudra rien de plus pour ouvrir les yeux aux plus obstinés défenseurs de cet homme. Il y a la contradiction la plus palpable de son discours contre le clergé. Voici ce qu'il pensait alors, ou du moins ce qu'il disait en sa présence peut-être par hypocrisie, mais il le disait toujours :—

Notre patriotique clergé, dont je vois les premiers dignitaires ici présents, vous prête à l'unanimité son influence et son appui, c'est un gage infaillible de succès. J'y vois son chef, notre digne évêque si justement aimé et vénéré par tout son peuple et par tous les vertueux pasteurs, qui, à son exemple et sous sa direction, instruisent et édifient le peuple. J'y vois le supérieur de cette maison de St. Sulpice, sous les auspices de laquelle cette ville a été fondée, cette ville a été défrichée, au prix du sang de ses prêtres, coulant à flots, mêlé à celui de ses premiers colons, nos vénérables ancêtres.

Après que le mieux dirigé de tous nos collègues, celui qui nous était le plus cher par l'importance et l'éclat des services rendus, par le grand nombre d'illustrations canadiennes qu'il avait formées, le collège des Jésuites, nous eût été dérobé.

(Minerve.)

PARLEMENT PROVINCIAL. ASSEMBLEE LEGISLATIVE

AFFAIRES DE ROUTINES.

Mercrdis, 16 mai 1849

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois, et passés :—
Bill pour incorporer le Barreau du Bas-Canada, (sur division).
Bill pour amender l'acte relatif aux maf-

tres et serviteurs dans les campagnes dans le Bas-Canada.

L'Hon. M. Price présente—Réponse à une adresse du 18 avril dernier, pour copie de la correspondance au sujet de la nomination de Ogle R. Gowan, écuyer, à la charge de surintendant des taux de péages à l'Ouest de Lachine et de sa destitution :—pour être imprimée.

Sir Allan N. MacNab présente le rapport final du comité permanent nommé pour assister M. l'Orateur dans l'administration et la direction de la bibliothèque :—pour être imprimé.

Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, il est résolu que demain étant la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, la chambre lorsqu'elle s'ajournera ce jour, s'ajourne à vendredi prochain ; et que les ordres du jour pour demain soient remis à vendredi prochain.

M. Blake propose que la chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient de faire une allocation à même le fonds du revenu consolidé de la province, et la réserve de certains honoraires d'office que la loi autorise ou autorisera de prôler à cette fin, par différents officiers des cours supérieures en loi ou en équité dans le Haut-Canada pour le salaire des juges et officiers additionnels de ces cours que le système amendé de judicature pour cette partie de la province pourra exiger.

L'Hon. M. Baldwin informe la chambre que son excellence ayant été informé du sujet de la question, en recommande la considération à la chambre.

La chambre se forme alors en le dit comité et passe une résolution qui sera rapportée vendredi prochain.

L'Hon. M. LaFayette introduit un bill pour établir des dispositions relatives à la continuation et à la clôture des procédures commencées en cour de banqueroutes et maintenant pendantes, dans le Bas-Canada :—seconde lecture, vendredi prochain.

M. Drummond introduit un bill pour amender la loi relative aux writs de prérogative et pour d'autres fins y mentionnées :—seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de M. LaFontaine, la chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir aux moyens de construire certaines cours de justice et prisons dans le Bas-Canada et passe divers résolutions qui seront rapportées vendredi prochain.

Sur motion de M. Richards, le bill grossoyé du conseil, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnie à fonds social pour l'exploitation des manufactures, des mines et pour des fins mécaniques et chimiques," est lu pour la première fois :—seconde lecture, lundi prochain.

Le bill pour incorporer une compagnie pour construire un canal pour relier les eaux du lac Champlain et du St. Laurent, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité composé de Messieurs Holmes, Merritt, Robinson, Beaubien, Egan et Méthot ; et la règle exigeant un avis d'une semaine de la part du comité est suspendue.

M. W. H. Scott rapporte les amendements faits en comité hier au bill pour amender la loi des écoles dans le Bas-Canada, lesquels sont adoptés et ordre est donné de grossoyer le bill.

M. Lyon rapporte les amendements faits en comité hier au bill de la Maison de la Trinité de Québec, et les amendements, depuis le 1er jusqu'au 10e, ayant été lus une seconde fois, sont adoptés à l'unanimité.

Le 11e amendement, qui fixe le salaire du trésorier du bureau à £350, étant lu une seconde fois ;

M. Christie propose en amendement, de retrancher "£350" et d'insérer "£300."

Pour :—Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Galt Macdonald de Kingston, Robinson, Seymour, Sherwood de Toronto, et Taché.—10 Contre :—Messieurs Armstrong, Baldwin, Blake, Duchesnay, Egan, Fortier, Fournier, Holmes, Jobin, LaFontaine, Laurin, Lemieux, Méthot, Morrison, Papineau, et Polette.—16.

Le 11e amendement est alors adopté.

Le 12e amendement, qui fixe le salaire du greffier du bureau à £300, étant lu une seconde fois ;

M. Christie propose en amendement de retrancher "£300" et d'insérer "£250."—rejeté sur division.

Le 12e amendement est alors adopté.

Les amendements subséquents étant lus une seconde fois, sont adoptés à l'unanimité ; et ordre est donné de grossoyer le bill.

M. Cryder rapporte les amendements faits en comité hier, au bill de santé de Québec, lesquels sont adoptés, et ordre est donné de grossoyer le bill.

Un message est reçu du conseil législatif adoptant les deux bills suivants sans amendements, savoir :

Bill pour incorporer l'association appelée la Congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec.

Bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour mieux faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture dans les seigneuries et fiefs dans le Bas-Canada en celle de franc-alleu roturier."

Et le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change et billets promissoires à l'intérieur et aux protés qui s'y rapportent et aux lettres de change à l'étranger en certains cas, avec plusieurs amendements.

Et aussi les deux bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette chambre, savoir :

Bill pour pourvoir à l'insertion de certaines annonces officielles et légales dans le Canada Gazette seulement.

Bill pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada.

La chambre se forme en comité sur le bill de l'administration de la justice dans la cour de chancellerie dans la ci-devant province du Haut-Canada, et après avoir siégé quelques temps, le comité se lève, rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

La chambre se forme en comité sur le bill de l'administration de justice, par l'établissement d'une cour supérieure de droit commun et aussi une cour d'erreur et en appel dans le Haut-Canada et pour d'autres fins, et après avoir siégé pendant quelque temps, le comité se lève, rapporte progrès et obtient la permission de siéger encore vendredi prochain.

Le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada, est considéré en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Les autres ordres du jour sont remis à vendredi prochain.

Et la chambre s'ajourne.

ASSEMBLEE

DU COMTE DE L'ISLET

L'Islet, 7 Mai 1849.

Président.—CHS. FORTIN Ecr. Maire du Comté.

Vice Président.—REV. F. X. DELAGE, Curé de l'Islet.

Secrétaire.—P. C. FOURNIER, Capt. de Milice.

Le Lieut. Col. S. Fraser propose secondé par le Major J. Oliva de St. Thomas et il est :

Résolu.—Que c'est avec un sentiment de profonde indignation que les habitants du Comté de l'Islet ont appris les scènes révoltantes qui viennent d'avoir lieu à Montréal de la part d'une populace en démenée mue par un sentiment injustifiable d'illégalité envers le Représentant de sa Majesté et son Gouvernement, dans une circonstance où ce haut personnage venait d'accomplir les devoirs que le Gouvernement responsable lui imposait.

Le Lieut. Col. Gamache du Cap St. Ignace propose secondé par Mr. J. Smith de St. Thomas et il est :

Résolu.—Qu'ils ont été au comble de la douleur en apprenant la perte de la Maison du Parlement et de la Bibliothèque de la Province.

Le Major Morin de St. Roch propose secondé par le Capt. Mag, Tétu de St. Thomas et il est :

Résolu.—Qu'ils ont l'espoir que les actes inqualifiables des émeutiers de Montréal qui se sont prévus jusqu'ici du titre de loyaux sujets pour accabler de leur mépris et traiter en rebelles les Canadiens-Français, auront l'effet de faire comprendre au Gouvernement de la Métropole ce que ceux-ci ont eu à souffrir, tant que leurs ennemis ont eu en main le pouvoir et qu'aucun obstacle ne s'opposait à l'assouvissement de leur haine.

Le Lieut. Col. Blais de St. Pierre propose secondé par J. D. Lépine, J. P. Ecr. de St. Thomas et il est :

Résolu.—Que c'est avec bonheur que les habitants du Comté de l'Islet saisissent cette occasion pour déposer aux pieds de leur Souveraine l'assurance de leur inviolable fidélité, et qu'ils sont prêts, avec la totalité de leurs compatriotes, de faire la preuve de leur attachement à la Couronne d'Angleterre en répondant avec enthousiasme à l'appel qui pourra leur être fait et en réduisant au néant, comme en 1812, les injustes prétentions de ses ennemis, quels qu'ils soient.

Le Lieut. Col. O. E. Casgrain, de l'Islet propose secondé par Ls. Dupuis, Conseiller, et il est :

Résolu.—Que vu l'urgence des circonstances qui ne permet pas de faire signer une adresse par la masse des citoyens du Comté, population de plus de tous animés des mêmes sentiments, il soit nommé un Comité de quarante sept membres autorisés à rédiger et signer pour et au nom du Comté une humble adresse à son Excellence basée sur les résolutions précédentes, et que le dit Comité soit composé de :

Pour la Paroisse de St. Roch.

MM. A. Morin, Major de milice, F. X. Soulard, Capt ; J. Bte. Dupuis, J. P. Jos. Miville, Conseiller, Dupont, Notaire, Dr. Tremblay, Louis Chiniquy, J. P. Firmin Peltier, Damas Marié, Edouard Fortin.

Pour la Paroisse du Cap. St. Ignace.

MM. Ls. O. Gamache, Lieut. Col. Louis Fortin, Conseiller, A. Larue, J. P. F. Lsue, M. D. N. Nadeau, Adj. P. Larue, N. P. Eusébe Sylvestre, Fabien Guimond, Léandre Méthode, Marchand.

St. Pierre de la Rivière du Sud.

MM. Lieut. Col. Louis Blais, Godfrey Blais, Capt. X. Morin, Conseiller.

St. Jean Port Joly.

MM. S. Fraser, Lieut. Col. O. N. Peltier, N. P. Th. Michaud, N. P. Duval, N. P. Pierre Dumas, J. P. Carrier, Lieut. Raph. Fournier, Commissaire.

L'Islet.

MM. O. E. Casgrain, Lieut. Col. Ed. V. Martin, J. P. Charles Fortin, Maire, Jos. Fafard, J. P. G. A. Verreau, Major de milice, P. C. Fournier, Capt. B. Pouliot, J. P. P. Fortin, Capt. Ant. Bélanger, Conseiller.

Isle aux Grues.

M. Firmin Jacques.

St. Thomas.

MM. James Oliva, Major, O. Beaulieu, D. Louis Dupuis, Conseiller, F. X. Gendreau N. P. Jos. Nicol, Capt. Magloire Tétu, Adj. G. Sylvain, Marchand, J. Smith.

F. X. Morin J. P. de St. Pierre propose secondé par Louis Fortin J. P. du Capt. St. Ignace, et il est résolu.

Que c'est le vœu de l'Assemblée que les membres du Clergé des paroisses de ce Comté soient priés de se joindre au dit Comité pour signer la dite adresse.

V. Martin, J. P. de l'Islet propose secondé par F. M. Soulard, Capt. de St. Roch et il est.

Résolu.—Que Chs. F. Fournier Ecr. M. P. P. pour le Comté recevra Copie des présentes résolutions et qu'il soit prié de présenter à son Excellence l'adresse ci jointe au nom de ses constituants.

J. Bte. Dupuis, J. P. de St. Roch propose secondé par N. Nadeau, Adj. du Capt. St. Ignace et il est.

Résolu.—Que Mr. le Président laisse le fauteuil que le Lieut. Col. S. Fraser prenne sa place.

B. Pouliot, J. P. de l'Islet propose secondé par M. Mx. Paquet et il est.

Résolu.—Que des remerciements sont dus à MM. les Président, Vice Président et Secrétaire, pour leurs services en cette occasion.

(Signé) CHS. FORTIN, Président.

F. X. DELAGE PTE, Vice-Président.

P. C. FOURNIER, Secrétaire.

(Pour vraie Copie)

P. C. FOURNIER, Secrétaire.